



## Documents complémentaires à soumettre en vue d'une approbation de projet

- ✓ **Des plans et devis préliminaires des infrastructures et équipements municipaux** à l'intérieur du périmètre du projet
- ✓ **Un estimé des coûts des travaux projetés:** Le coût pour le service d'aqueduc / Le coût pour le service d'égout sanitaire / Le coût pour le service d'égout pluvial / Le coût pour le drainage du secteur / Le coût pour la construction de la voie de circulation (incluant les bordures, les trottoirs et autres ouvrages) / Le coût des surlargeurs (surdimensionnement) des voies de circulation du surdimensionnement des conduites et des travaux hors site / Le coût de construction des systèmes d'éclairage / etc.
- ✓ **Une attestation de l'ingénieur** démontrant que les infrastructures municipales sont capables de desservir le secteur visé par le projet en tenant compte des exigences de la loi
- ✓ **Une étude géotechnique et une analyse de stabilité de talus** réalisée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec démontrant la stabilité des travaux et ouvrages prévus dans les pentes ou à proximité des talus.
- ✓ **Un plan de gestion des eaux de ruissellement** réalisé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- ✓ **Une carte des limites du bassin versant** existant et projeté, des surfaces de drainage et des axes d'écoulement, incluant les fossés pluviaux municipaux
- ✓ **Une carte et la description des ouvrages proposés pour la gestion des eaux pluviales**
- ✓ **La localisation des bâtiments et autres constructions**, les surfaces imperméables et les équipements de drainage, le cas échéant;
- ✓ **Les calculs hydrologiques et hydrauliques** de conception pour le développement actuel et projeté
- ✓ **L'analyse des effets en aval des travaux**, si jugée nécessaire;
- ✓ **L'information concernant les sols, des ouvrages de rétention** (et d'infiltration, le cas échéant) des eaux pluviales, incluant la hauteur de la nappe phréatique et du roc, la description des types de sols, etc.
- ✓ **Le plan de revégétalisation** des zones remaniées

## Documents complémentaires à soumettre en vue de la conclusion d'une entente entre les parties

- ✓ **Les plans et devis définitifs** des infrastructures et équipements municipaux
- ✓ **L'ensemble des plans et devis** en regard avec les sentiers piétons, cyclables ou récréatifs, le cas échéant;
- ✓ **La soumission déposée et acceptée** par le promoteur pour la réalisation des travaux;
- ✓ **Le nom, une description de l'expérience et le certificat de qualification de l'entrepreneur** retenu pour les travaux;
- ✓ **La ventilation des coûts des travaux projetés** et leur répartition de responsabilité selon s'ils seront mis à la charge du promoteur, de la Municipalité ou des bénéficiaires :
- ✓ **Le tableau des échéances** à respecter en vue de la réalisation des travaux
- ✓ **Les garanties financières**
- ✓ **Un plan de déboisement** nécessaire à la réalisation des travaux municipaux et d'ouvrages d'utilité publique conforme aux exigences des fournisseurs de services d'utilité publique, notamment Hydro-Québec
- ✓ **Un plan préparé par un arpenteur-géomètre montrant la ou les rues projetées** et les travaux d'infrastructures municipales à effectuer, y compris les servitudes nécessaires à la réalisation des travaux accompagné d'une demande d'opération cadastrale à l'égard des rues projetées et des terrains situés en bordure des rues projetées
- ✓ **Les titres de propriété du terrain visé par la demande**, accompagnés d'une lettre d'un notaire attestant que le promoteur est bel et bien propriétaire du terrain et que le terrain est franc et quitte de tout privilège, hypothèque ou autre charge
- ✓ **Un acte notarié en vertu duquel tout tiers intéressé à conférer au promoteur de telles servitudes**, accompagné d'une lettre d'un notaire attestant que le promoteur est bel et bien titulaire de telles servitudes et que ces servitudes sont cessibles à la Municipalité;
- ✓ **Une attestation de l'ingénieur** démontrant que les infrastructures municipales sont capables de desservir le secteur visé par le projet en tenant compte des exigences de la loi
- ✓ **Une attestation de l'ingénieur** démontrant à la Municipalité que les servitudes nécessaires à la pleine jouissance des lieux ont été obtenues ou si aucune servitude n'a été obtenue, qu'aucune telle servitude n'est nécessaire, notamment toutes servitudes relatives à l'écoulement des eaux sur des terrains voisins.
- ✓ **Les noms suggérés des voies de circulation projetées.** Toutefois, le choix final revient au Conseil, lequel peut être assujéti à un changement suite aux recommandations ou exigences de la Commission de la toponymie du Québec.

### CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie, selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à [info-urbanisme@valdavid.com](mailto:info-urbanisme@valdavid.com)
4. Acquitter les frais d'étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

### NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide. Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.